

DECRET N° 97-483 DU 13 OCTOBRE 1997

Complétant le Décret N° 97-379 du 31 juillet 1997 portant création d'une commission ad'hoc chargée d'étudier les mémoires en défense du Directeur Général de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) suspendu de ses fonctions.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

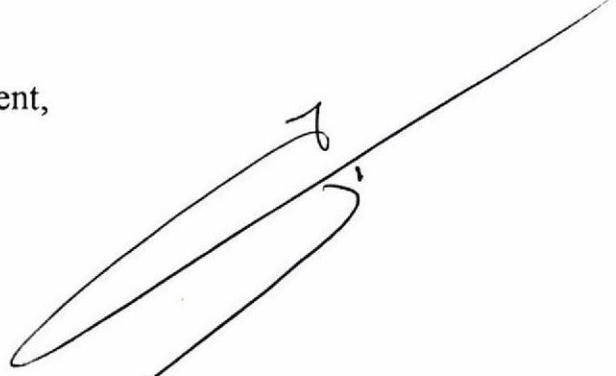
**Article 1er.-** Il est demandé au Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique et à la Direction Générale de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau de mettre à la disposition de la commission ad hoc, les moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

.../...

**Article 2.**- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 OCTOBRE 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Mathieu KEREKOU.**

**Ampliations** : PR 6AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4  
MEMBRES DE LA COMMISSION 10 JO 1.-